



Pour la résilience des filières de l'Agriculture Biologique

Chiffres clés des coopératives engagées en Agriculture Biologique

Les coopératives pivots de la structuration des filières biologiques françaises

10 actions de coopératives pour surmonter la crise

10 propositions de La Coopération Agricole pour la résilience de l'Agriculture Biologique française

La consommation de produits issus de l'Agriculture Biologique a connu une forte crise ces dernières années. Cela a suscité de nombreuses interrogations sur la place du bio au sein des coopératives. Si les constats ont été dressés, il est maintenant temps d'agir pour préserver ces filières d'avenir.

Avec ce manifeste nous souhaitons rappeler les principes forts de la coopération et rendre compte de la vitalité des coopératives en faveur des filières bio qui ne cessent de prouver leur résilience. On dénombre aujourd'hui près de 800 coopératives certifiées en Agriculture Biologique, dont certaines 100% bio. Depuis plus de 40 ans, l'implication de notre réseau est avérée, concrète et pérenne. Nos coopératives, fondées sur des dynamiques collectives avec des activités complémentaires (en bio & en conventionnel), sont des outils permettant de mieux traverser les difficultés. Plusieurs pistes sont évoquées pour amplifier la sortie de crise et pour renouer avec un développement nécessaire pour nos agriculteurs, nos outils coopératifs, nos concitoyens et notre planète. De toute adversité naît des opportunités, l'Agriculture Biologique en sortira changée, mais grandie.



Jérôme Caillé,
Polyculteur-éleveur bio, coopérative Terrena, Président de la Commission bio - La Coopération Agricole

Chiffres clés des coopératives engagées en Agriculture Biologique

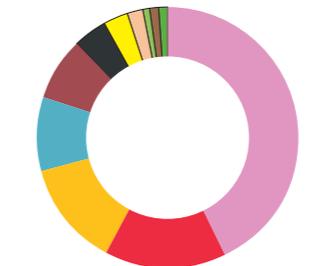
800 coopératives et unions certifiées bio
Nombre stable depuis 2023

soit près de 40% des 2 100 coopératives agricoles françaises

Une implantation dans toutes les régions



Des activités dans toutes les filières de production



Répartition par secteurs d'activité pour les 800 coops:

*Miel, lin, sucre, sel, champignons...
** Plantes Aromatiques et Médicinales

Un acteur majeur dans l'Agriculture Biologique

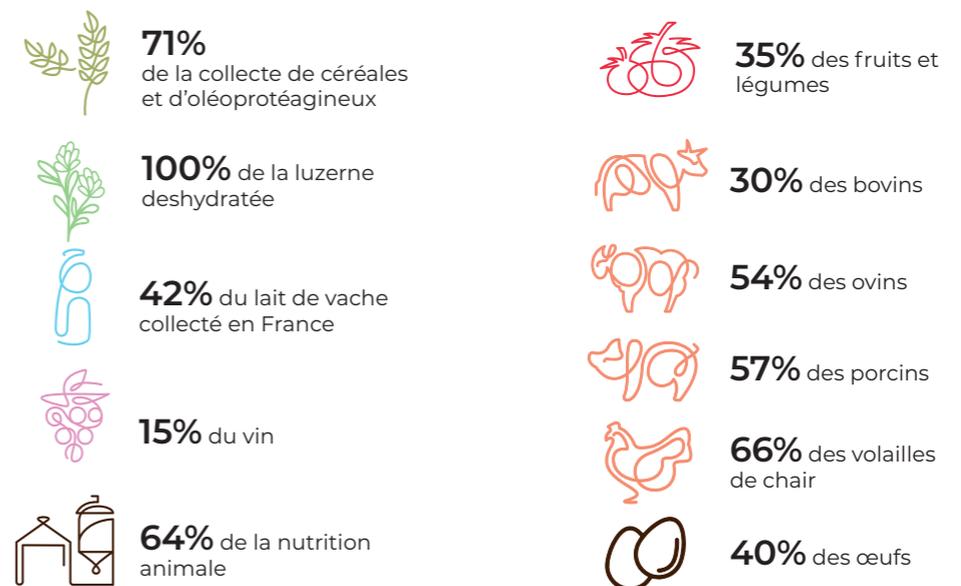


1 agriculteur bio sur 2 est engagé en coopérative



2,3 Milliards d'euros de chiffre d'affaires générés par les coops pour leurs activités bio

Poids prépondérant des coopératives dans les filières bio
Part de la production bio française gérée par les coopératives (estimations 2023) :

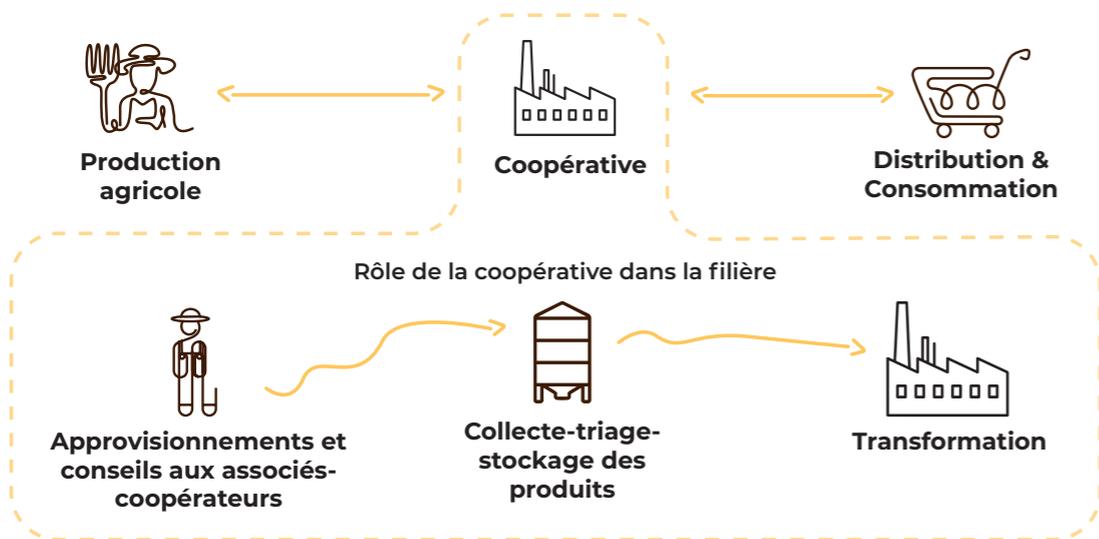




Les coopératives pivots de la structuration des filières biologiques françaises

Présentes sur la totalité des productions biologiques françaises, **les coopératives sont une passerelle entre les producteurs, les distributeurs et les consommateurs :**

- **En accompagnant les associés-coopérateurs** en vue de sécuriser leurs projets et leur engagement en bio;
- **En organisant la collecte, la transformation et la mise en marché pour valoriser au mieux leurs productions;**
- **En sécurisant toute la chaîne de valeur** via un approvisionnement de qualité, constant et une traçabilité rigoureuse.



Les coopératives approvisionnent l'ensemble des circuits bio (industrie, RHD, grande distribution, réseaux spécialisés, export...) avec des gammes variées (marques propres, MDD...) pour permettre une accessibilité partout et pour tous des produits issus de l'Agriculture Biologique.



10 actions de coopératives pour surmonter la crise

- 1 Renforcement des solutions de stockage** des productions bio pour lisser les ventes. Dans certains cas, des valorisations de surplus bio sont pratiquées vers les circuits conventionnels lorsque l'écart de prix est diminué afin de désengorger le marché.
- 2 Définition d'une stratégie d'entreprise** pour **réguler de manière temporaire les productions**. Démarche validée par les organes de gouvernance, afin que les volumes soient en adéquation avec les marchés de la coopérative.
- 3 Accompagnement des producteurs** au travers du réseau interne de conseillers pour gagner en technicité, pour faire évoluer les productions et ainsi chercher à pérenniser les exploitations en tenant compte des nouveaux enjeux climatiques.
- 4 Soutien aux producteurs** souhaitant arrêter le bio en les réorientant vers d'autres démarches et marchés de la coopérative pour maintenir la recherche d'une juste valorisation de leurs productions.
- 5 Poursuite de l'accueil des nouveaux installés (jeunes agriculteurs)** souhaitant développer une activité bio afin d'assurer l'avenir et le renouvellement des générations.
- 6 Poursuite des investissements** dans des outils modernes pour gérer les excédents et gagner en compétitivité. Ces nouveaux équipements performants concernent toutes les étapes de la chaîne de valeur : collecte, stockage, transformation...
- 7 Évolution des gammes** de produits grâce à des innovations pour s'adapter aux attentes des consommateurs en proposant notamment des produits bio accessibles au plus grand nombre.
- 8 Pérennisation des démarches bio +** (commerce équitable, labels bio privés, engagements d'entreprises...) pour répondre à certains marchés et consommateurs souhaitant une segmentation particulière.
- 9 Recherche de nouveaux débouchés** en France et à l'étranger pour diversifier et démultiplier les circuits de commercialisation afin de valoriser au mieux la production de leurs associés-coopérateurs
- 10 Promotion des produits bio** au travers d'actions de communication pour la mise en avant de leur identité coopérative et de l'étendue de leurs gammes.

À LIRE

Thema bio LCA (2021) Passerelles entre agricultures

Loin de l'opposition habituelle des modèles, toute la diversité agricole française est rassemblée au sein du mouvement coopératif.

→ 19 témoignages de coopératives illustrant leurs expériences de terrain pour faire vivre les liens entre les différentes formes d'agricultures.



PRODUCTION

1 Préserver les capacités de production et accompagner la reprise

Les conversions à l'Agriculture Biologique des opérateurs sont l'aboutissement de longues démarches et d'investissements. Cette transition agricole a bénéficié de budgets publics conséquents. Il faut agir pour limiter les déconversions et continuer à capitaliser sur ce soutien public.

→ *Le potentiel productif est un trésor national qui doit être soutenu pas des dispositifs ciblés en faveur de la production et de la transformation pour éviter les vagues d'arrêts déstabilisant les filières et les territoires.*

2 Poursuivre le développement de l'AB avec de nouveaux objectifs à élaborer collectivement

La Coopération Agricole partage les objectifs fixés de croissance du secteur de l'Agriculture Biologique, celle-ci doit se faire en lien avec les marchés. Or le secteur commence seulement à sortir d'une crise inédite et l'ambition du PSN¹ visant 21% de SAU² bio en 2030 ne pourra pas être atteinte au vu de la tendance.

→ *Les hypothèses alternatives sont à construire avec les professionnels et les pouvoirs publics en fonction des moyens accordés à la filière pour assurer son développement. L'atteinte de cet objectif est conditionnée à une reprise des marchés bio et à une politique de soutien à la hauteur des enjeux. Les plans d'urgence accordés et les récentes orientations budgétaires s'avèrent insuffisants pour inverser la tendance.*

3 Renforcer l'ancrage territorial et la valorisation sur les territoires

L'agriculture Biologique doit retrouver sa place comme l'un des leviers majeurs pour contribuer à la transition écologique territoriale.

→ *L'Agriculture Biologique doit être mieux identifiée et prise en compte dans les dynamiques locale (PAT³, circuits courts, RHD relocalisée...), via notamment le tissu coopératif pour faire du bio, un catalyseur de résilience alimentaire contribuant à la création d'emplois durables, à la vitalité rurale et à une alimentation bio, origine France, de qualité, accessible à tous.*

TRANSFORMATION ET RELATIONS COMMERCIALES

4 Soutenir les investissements dans les outils industriels adaptés au bio

Le maillon de la transformation est indispensable pour disposer d'un tissu national valorisant les productions locales via des gammes de produits attendues par les consommateurs. Les entreprises engagées en bio souhaitent continuer d'innover et de miser sur le bio en modernisant leurs outils.

→ *Face aux contraintes budgétaires publiques et à la dotation incertaine du Fonds Avenir Bio, il est nécessaire que les dossiers bio soient éligibles à tous les appels à projets en faveur des transitions. Cela permettra de poursuivre le financement de ces équipements garantissant la qualité, la traçabilité et l'intégrité des productions bio.*

5 Inciter à la contractualisation

Pour de nombreuses filières, la contractualisation est déjà en place via des engagements (volumes, prix, qualité) avec les acheteurs de l'aval. Cette contractualisation, propre aux filières longues, est reconnue comme un outil de sécurisation des débouchés. Elle est vertueuse pour favoriser les échanges sur les contraintes respectives et doit être intensifiée.

→ *Multiplier les démarches partenariales et les contrats tripartites pour certaines filières.*

¹PSN : Plan Stratégique National

²SAU : Surface Agricole Utile

³PAT : Projets Alimentaires Territoriaux

6 Faire respecter les exigences EGALIM sur l'introduction de bio en restauration collective

Les débouchés de la RHD sont des leviers majeurs pour la valorisation des productions bio et, malgré de légers progrès, les taux d'introduction du bio restent faibles et loin des objectifs fixés (20% de produits bio en 2022).

→ *Rendre davantage visible l'offre disponible et valoriser les retours d'expériences réussis pour générer une dynamique positive et entraînant pour l'ensemble des restaurants (collectifs et commerciaux). Il pourrait également être envisagé la mise en place d'outils d'obligation ou d'incitation à l'atteinte des 20% de bio de la loi EGALIM.*

CONSOMMATION

7 Expérimenter et évaluer de nouveaux leviers de consommation

Régulièrement mentionné par les acteurs et les chercheurs, le sujet de la taxation différenciée selon les produits nécessite un réel approfondissement tout comme les nouvelles formes de distribution des produits bio : épicerie citoyenne/solaire, mutuelles soutenant les achats responsables...

→ *Réaliser une étude d'impact concernant la TVA différentielle sur les produits vertueux. Déployer les initiatives à succès de consommations alternatives.*

8 Dynamiser l'export des produits bio français

Il est indispensable de diversifier les débouchés et de se positionner sur les marchés internationaux porteurs en Europe et ailleurs qui furent trop souvent délaissés au profit de l'approvisionnement de la forte croissance hexagonale avant la crise.

→ *Nécessité de mieux intégrer les produits bio dans les campagnes et démarches de la France à l'export et dans le même temps de mieux identifier les dispositifs de soutien à l'export pour inciter davantage d'entreprises à se lancer.*

9 Démultiplier les campagnes de communication

L'Agence Bio a élaboré de nombreux contenus qu'il s'agit de relayer et de décliner massivement dans le but de relancer la consommation de produits biologiques. Cela doit se faire par l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème bio français : interprofessions, entreprises, syndicats et agriculteurs pour incarner des messages optimistes et sincères.

→ *Maintenir le niveau des investissements dédiés à la communication qui doivent être renforcés par des fonds européens.*

10 Encadrer les allégations sur les produits

En réponse aux attentes des distributeurs et des consommateurs, de nombreuses démarches et mentions « environnementales » apparaissent sur les emballages pouvant entraîner des confusions auprès des consommateurs.

→ *L'Union européenne doit encadrer l'usage de ces allégations tout en veillant à ne pas les opposer. Ceci afin de valoriser les produits et producteurs véritablement engagés dans les démarches ayant un impact positif sur l'environnement.*



LA COOPÉRATION AGRICOLE

Construisons en commun l'avenir de chacun

— QUI SOMMES-NOUS ? —

Fédération nationale d'entreprises, La Coopération Agricole est la représentation unifiée des coopératives agricoles et forestières agroalimentaires françaises.

— NOS MÉTIERS —



LA COOPÉRATION AGRICOLE
LAIITIÈRE



LA COOPÉRATION AGRICOLE
PÔLE ANIMAL



LA COOPÉRATION AGRICOLE
MÉTIERS DU GRAIN



LA COOPÉRATION AGRICOLE
NUTRITION ANIMALE



LA COOPÉRATION AGRICOLE
VIGNERONS COOPÉRATEURS



LA COOPÉRATION AGRICOLE
LUZERNE DE FRANCE



LA COOPÉRATION AGRICOLE
MÉTIERS DE LA BETTERAVE
SUCRIÈRE

— NOS RÉGIONS —



— NOS FÉDÉRATIONS ADHÉRENTES —

FNCUMA (Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole), **ELIANCE** (Fédération des entreprises de conseil et service en élevage), **FEDAPI** (Fédération des Coopératives Apicoles de France), **FELCOOP** (Fédération Française de la Coopération Fruitière, Légumière et Horticole), **FESTAL** (Fédération Syndicale du Teillage Agricole du Lin), **FNDCV** (Fédération Nationale des Distilleries Coopératives Vinicoles), **PPAM DE FRANCE** (Fédération Nationale des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales), **UCFF** (Union de la Coopération Forestière Française)

Contact :
Bastien Fitoussi,
Responsable Filières Biologiques
bfitoussi@lacoopagri.coop
06.42.00.63.41

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

www.lacooperationagricole.coop

